New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne

Message à l'occasion de la Journée des droits de la personne (02/12/09)

NB 1227

le 9 décembre 2002

FREDERICTON (CNB) - Voici un message rendu public par le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Patrick Malcolmson, à l'occasion de la Journée des droits de la personne :

Le 10 décembre, la Journée des droits de la personne, nous célébrons le 54e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. C'est une journée pour réfléchir aux progrès que nous avons réalisés et aux problèmes qui persistent, ainsi que pour renouveler notre engagement face à l'avancement des droits de la personne dans notre société.

John Peters Humphrey, de Hampton, a été le principal auteur de la *Déclaration universelle* qui était une réponse aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste. La situation a bien changé depuis.

En 1948, année de l'adoption de la Déclaration, les femmes perdaient couramment leurs emplois lorsqu'elles se mariaient ou qu'elles tombaient enceintes, et elles étaient moins payées que les hommes pour le même travail. Les Autochtones n'avaient pas le droit de vote. Même des personnalités noires de renom comme Ella Fitzgerald et Louis Armstrong ont dû emprunter la porte arrière de l'hôtel Admiral Beatty lorsqu'elles sont venues à Saint John. Certains clubs de golf interdisaient l'entrée aux Juifs.

Ces pratiques ont persisté, car la loi n'offrait aucun recours pour les contester. Voilà pourquoi, durant les années 50 et 60, le Nouveau-Brunswick a adopté sa première loi interdisant l'utilisation de différentes échelles salariales pour les hommes et pour les femmes, ainsi que la discrimination fondée sur la race, l'ascendance et l'origine. Cependant, ces dispositions législatives étaient inefficaces, compte tenu surtout de l'absence d'un organisme chargé de les faire observer et d'informer la population de ses droits et responsabilités. Donc, en 1967, la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick a été adoptée, et la Commission des droits de la personne a été créée.

Durant ses premières années d'existence, la Commission a surtout lutté contre la discrimination raciale et religieuse. La discrimination sexuelle a seulement été interdite en 1971. La retraite obligatoire et le harcèlement sexuel sont venus s'ajouter à la liste des motifs au début des années 80. Durant les années 90, la discrimination sexuelle et le harcèlement sexuel étaient les motifs de plainte les plus courants. Aujourd'hui, cependant, ce sont les plaintes fondées sur l'incapacité physique ou mentale qui viennent en tête de liste. Maintenant la Commission concentre surtout ses efforts sur l'obligation qu'ont les écoles et les employeurs de tenir compte des besoins des personnes handicapées.

Le domaine des droits de la personne est manifestement en évolution constante. Pour suivre le changement, la Commission des droits de la personne doit réévaluer ses programmes, ses services et ses textes législatifs. Voilà pourquoi nous avons publié un document de discussion en octobre qui expose certains des problèmes actuels et qui présente diverses options concernant la mise à jour de la *Loi sur les droits de la personne*. Ce document est accessible sur notre site Web. Nous invitons le public à nous faire parvenir ses commentaires par écrit au plus tard le 31 janvier 2003 ou à assister aux assemblées publiques qui se tiendront dans différentes villes au cours de la nouvelle année.

La Journée des droits de la personne est également l'occasion idéale pour remercier ceux et celles qui ont travaillé à l'avancement des droits de la personne au Nouveau-Brunswick. Cette année, la Commission des droits de la personne est heureuse de présenter le Prix des droits de la personne à l'Association multiculturelle de Fredericton. Cette dernière a obtenu des résultats incroyables en aidant les membres des minorités raciales et ethniques, particulièrement les immigrants et les réfugiés, à devenir des citoyens à part entière de notre société.

Pour terminer, les membres et le personnel de la Commission des droits de la personne aimeraient vous souhaiter une bonne Journée des droits de la personne.

02/12/09

PERSONNES-RESSOURCES : Patrick Malcolmson, président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 506-453-2301; Francis Young, 506-453-2301; Site Web : http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/

02/12/09

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité